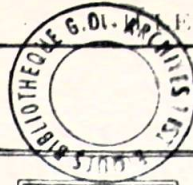


Année XIII

Vol. IV

ET-SEPTEMBRE



N° 50

1934



# BULLETIN

## DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

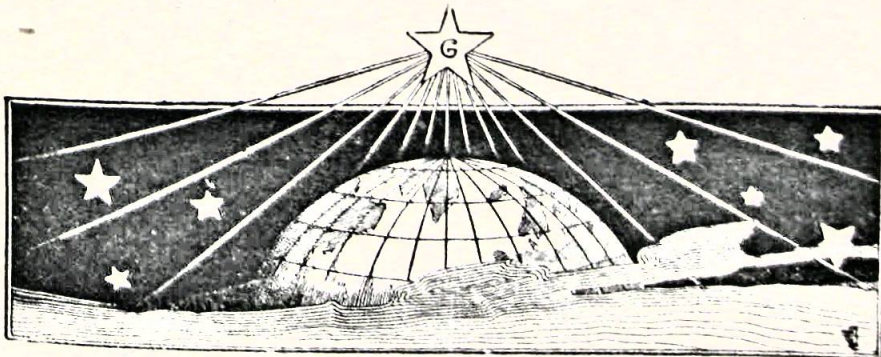
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





**Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.**  
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

**V. GLOTON**

7, Rue Cadet, PARIS (France) En face le G. O. D. F.  
ENVOI franco sur demande du Catalogue H



**E. Lehmann & Tessier Réunis**

31, Rue du Renard, PARIS, 4

Téléphone Archives 65-54

**Insignes et Bijoux Maçonniques de tous grades**  
Librairie Ancienne et Moderne

Stock considérable de Cordons et Bijoux de tous grades.

Maison ne livrant à prix égal que des marchandises irréprochables.

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la **Franc-Maçonnerie**  
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

**Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere**

53, Rue Malibran, BRUXELLES

Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients  
sur demande

## **LA CHAÎNE D'UNION**

Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques

*Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois (sauf en juillet et août)*

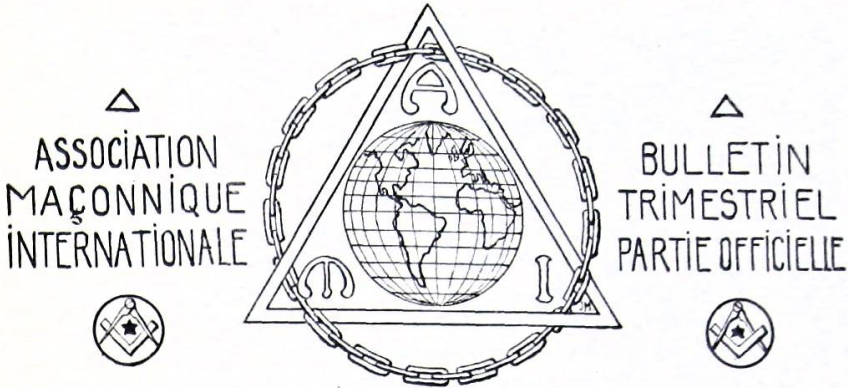
N'est délivrée que sur justification de la qualité maçonnique

Direction et Administration : Gloton, 7, rue Cadet, Paris 9<sup>e</sup>

*Prix de l'abonnement annuel :*

France et Colonies françaises:	30 fr. français
Etranger: Union postale	: 40 " "
Autres pays	: 50 " "
Belgique	: 50 fr. belges

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> septembre



## Le Convent ordinaire de 1934

### Notes et Impressions

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé dans notre « Bulletin » n° 49, le Convent ordinaire de l'A. M. I. n'a pas eu lieu à Madrid comme nous l'avions décidé, mais à Luxembourg, sous les auspices de la Grande Loge de Luxembourg.

Les craintes qui avaient engagé nos FF. espagnols à renoncer à organiser le Convent de 1934, ne furent, malheureusement, que trop fondées. Il eût été téméraire, en effet, étant donnée la désorganisation politique de ce pays, de ne pas modifier nos dispositions car, s'ils s'étaient produits quelques jours plus tôt, les récents événements rendaient toute réunion impossible et plaçaient même nos délégués dans une situation qui pouvait offrir de sérieux dangers.

Nous remercions encore une fois la Grande Loge de Luxembourg d'avoir prouvé son attachement à l'A. M. I. en acceptant de se substituer aux deux Obédiences espagnoles et nous la félicitons de s'en être tirée de façon aussi irréprochable.

Malgré l'intérêt que toutes les Puissances maçonniques adhérentes ne cessent de porter à nos travaux, nous avouons que la réussite de cette manifestation ne nous paraissait pas assurée. Nous savions que des difficultés quasi-insurmontables allaient empêcher une grande partie de nos Obédiences membres de participer à nos assises, difficultés causées soit par les interdictions ou les restrictions imposées par certains pays à la sortie de la monnaie



nationale ou à l'achat de devises étrangères, soit par une situation politique intérieure, peu favorable à l'envoi des délégués. Nous eûmes l'agréable surprise de voir notre inquiétude se dissiper en constatant la présence de 24 Grandes Loges — soit des 2/3 de l'effectif total des Obédiences membres de l'A. M. I. — représentant 22 nations.

Cette marque d'intérêt, en un temps si peu propice, n'est-elle pas la preuve éclatante de la vitalité de notre Association et de l'importance qu'elle a prise dans la vie maçonnique internationale? Nous le croyons fermement et cela nous reconforte, nous encourage à persévérer, à faire mieux encore, si possible, malgré les obstacles que nous voyons constamment surgir sur notre route.

Alors que maintes sociétés ou associations, maints groupements internationaux, ont dû renoncer à leur réunion annuelle, la Franc-Maçonnerie, âprement combattue dans la plupart des pays, voire même persécutée, par les forces dominatrices — réactionnaires ou révolutionnaires — vient d'affirmer hautement, bravant toutes les difficultés, la solidarité qui unit les Francs-Maçons par-dessus toutes les frontières, non pour les supprimer, ainsi qu'on nous accuse de vouloir le faire, mais pour assurer la Paix entre tous les peuples, pour que les discordes engendrées par l'intolérance disparaissent et pour réaliser l'œuvre — religieuse au sens étymologique du mot — qui associera tous les hommes, sans distinction de race, de croyance ou d'opinion, dans un mutuel sentiment d'amour et de bienveillance.

Le Convent de Luxembourg aura été — trait caractéristique — entièrement consacré au travail, car ni la dureté des temps, ni les circonstances particulières dans lesquelles il fut convoqué, ne nous permirent de faire une place aux réjouissances ou aux excursions qui entourèrent les précédentes assises de l'A.M.I.; la ville de Luxembourg, malgré son charme pittoresque, n'exigeait pas, il est vrai, qu'on lui sacrifiât quelques séances, ainsi que nous avons été obligés de le faire pour visiter les curiosités des grandes capitales. Nous avons gagné une journée sur l'horaire prévu. Il est juste de dire que l'ordre du jour du Convent, fort chargé, n'eût pas été épuisé aussi rapidement si les travaux n'avaient pris une allure singulièrement plus expéditive depuis qu'ils ont lieu sous forme de Tenues rituelles.

Nous ne pouvons pas encore présenter à nos lecteurs le compte rendu analytique des travaux du Convent. Il sera publié dans le prochain numéro du « Bulletin », qui paraîtra en janvier 1935. Nous ne doutons pas cependant qu'un bref récit de l'emploi des cinq journées passées à Luxembourg ne soit de nature à les intéresser.

Le 5 septembre, le Grand Chancelier, fraternellement accueilli par le T. III. Fr. Daubenfeld, Grand Maître, se rendait au siège

de la Grande Loge de Luxembourg afin d'inspecter rapidement les lieux; ce lui fut l'occasion de faire la connaissance des FF. luxembourgeois chargés de l'organisation du Convent et de constater que tout avait été minutieusement préparé.

Ce jour-là l'on vit venir, de toutes les directions, les délégués de notre Association. Les premiers arrivés allant attendre les autres, les groupes fraternels se formant, les conversations allèrent leur train et l'atmosphère des Convents de l'A.M.I., si réconfortante et si bienfaisante, ne cessa, dès lors, de régner au cours des séances de travail, des heures de liberté ou des colloques amicaux.

Le 6 septembre était réservé à la session du Comité Exécutif. Elle fut ouverte à 9 h. 30, par le T. Ill. Fr. Rachid, dans la salle des banquets de la Grande Loge. Les travaux ayant été longuement préparés et étudiés en leur temps, l'ordre du jour fut mené rapidement par le T. C. Fr. président; tout fut terminé le matin même et, à la grande satisfaction des délégués, la séance, prévue pour l'après-midi, put être supprimée.

Avant de prendre part au déjeuner, offert aux membres du Comité de P.A. M. I. par la Grande Loge de Luxembourg, nous nous rendîmes au « Bock », sur l'emplacement de l'ancienne citadelle, où l'on nous servit, comme apéritif, un excellent vin de la Moselle, au parfum de terroir, qui plut infiniment et auquel l'on revint volontiers au cours de ce séjour.

Le repas, que nous prîmes en commun avec quelques Dignitaires de la Grande Loge, eut lieu à quelque distance de la ville, sur une colline d'où la vue s'étend jusqu'aux pittoresques vallées dominées par la silhouette de la vieille cité avec ses clochetons, ses tours et ses beffrois.

L'après-midi, quelques FF. organisèrent spontanément une excursion et nous conduisirent dans leur auto particulière, vers le sud, jusqu'à la charmante station thermale de Mondorf-les-Bains, au parc splendide, dessiné avec goût, où les installations thermales firent notre admiration. Nous avons même goûté — oh! très légèrement — à ses eaux curatives dont la réputation est justifiée, mais dont nous n'avons guère apprécié l'amère saveur. Puis, nous poursuivîmes notre route, longeant la Moselle, à travers le pays des vignobles, jusqu'à Remich, où une courte halte dans une charmante auberge nous permit d'admirer, des jardins en terrasse dominant la large vallée mosellane, les minuscules villages qui semblaient somnoler dans la chaude lumière de cette belle journée de septembre. Au milieu de cette paix rustique, nous eûmes peine à évoquer la tragédie qui ensanglanta toute cette région de l'Europe. Mais le soleil, à cette saison, se couche de bonne heure. Il nous fallut reprendre le chemin de Luxembourg, côtoyant encore les rives de la Moselle aux aspects plaisants et pittoresques et

traversant les nombreux villages et bourgades, échelonnés le long de notre route. De retour en ville, nous nous séparâmes de nos amis luxembourgeois et, retrouvant les délégués venus dans l'après-midi, nous nous en fûmes, au gré du hasard ou des affinités amicales, goûter aux spécialités culinaires, variées et délicates, du pays. Le gibier qui, à cette époque de l'année, ne manque nulle part, abonde dans le Grand Duché, mais grives, perdreaux ou faisans ne sauraient nous engager à renoncer au mets national luxembourgeois, c'est-à-dire au traditionnel cochon de lait en gelée.

Le lendemain 7, jusqu'au dimanche 10 septembre à midi, les travaux du Convent se déroulèrent sur un rythme régulier de deux séances par jour, sous l'experte présidence du T. Ill. Fr. Daubenfeld, Grand Maître de la Grande Loge de Luxembourg, dans l'immeuble qu'elle possède, où se trouvent, à la fois, son siège administratif et le local de l'unique Loge placée sous son Obédience « Les Enfants de la Concorde fortifiée ». Cet immeuble est situé dans le voisinage du palais grand-ducal et de la Chambre des Députés, c'est-à-dire dans la vieille cité, d'où le pittoresque n'a point encore été chassé par les exigences de l'urbanisme moderne. Les maisons y ont un caractère médiéval et les rues, des dénominations très simples qui fleurissent les temps anciens et leurs naïves coutumes. Tandis que les grandes avenues, les boulevards de la nouvelle ville portent les noms de personnalités connues dont beaucoup seront peut-être bientôt oubliées, on relève ici des appellations propres à charmer le touriste, telles que : rue du Marché aux Herbes, rue du Curé, rue de la Boucherie, et cette rue de la Loge qui dit très bien ce qu'elle est, puisque c'est là que se trouve le Temple de la Grande Loge. Temple coquet, ma foi, qui réunit le Convent de l'A.M.I., dans lequel nous fûmes fort à l'aise pour tenir nos assises et où le respect des traditions se reconnaît à maints détails chers à tout Maçon fidèle aux règles sacrées de l'Art Royal. De petites salles, confortablement meublées, avaient été mises à notre disposition, soit comme bureau de renseignements, hall d'attente, etc., soit pour servir aux travaux éventuels des Commissions. Le bureau du Grand Maître avait été, très obligeamment, réservé au Grand Chancelier de l'A.M.I.

A travers les larges fenêtres qui donnent sur un petit jardin appartenant à la Grande Loge, la vue de la salle des banquets s'étend par-dessus les toits et les tourelles des maisons voisines, jusque vers les côteaux verdoyants entre lesquels les eaux de l'Alzette et de la Pétrusse ont creusé des gorges profondes, surplombées de hautes falaises. La vieille cité est, en effet, plantée sur des rochers abrupts, surmontés par des ouvrages de défense, en partie démolis aujourd'hui, au pied desquels une vallée étroite, formée par la double boucle de l'Alzette, serpente entre les édifices qui retracent l'histoire de Luxembourg à travers les âges. C'est

dans cette salle des banquets que les délégués furent conviés, le 6 septembre, au déjeuner d'ouverture, en compagnie des représentants de la Franc-Maçonnerie luxembourgeoise, et à celui qui clôtura le Convent, le 9 septembre à midi, déjeuners au cours desquels les convives manifestèrent leur joie d'être réunis fraternellement et témoignèrent leur reconnaissance à leurs hôtes en les remerciant d'avoir bien voulu accepter le périlleux honneur de recevoir le Convent de l'A. M. I. Il faut savoir que la population du Grand Duché est presque exclusivement catholique et qu'étant données les méthodes employées par le cléricisme romain pour combattre l'esprit libéral sous toutes ses formes, la Grande Loge de Luxembourg aurait pu, à bon droit, hésiter à provoquer un adversaire parmi lequel, bien que constituant une élite jouissant de la considération générale, elle ne représente qu'une proportion infiniment faible de la population. Aussi, en terminant ces notes, nous tenons à louer nos FF. luxembourgeois de cet acte de courageux dévouement à la Fraternité maçonnique universelle et à féliciter encore le T. III. Fr. Daubenfeld, leur Grand Maître, de la manière énergique, courtoise et distinguée avec laquelle il présida aux assises de l'A.M.I., en cet an de disgrâce 1934.

*Le Grand Chancelier :*

J. MOSSAZ

---

## **Comité Exécutif de l'A. M. I.**

**élu par le Convent de Luxembourg pour la période 1934-1936**

---

*Belgique :* Grand Orient de Belgique; adjoint : Grande Loge de Luxembourg.

*Espagne :* Grand Orient Espagnol; adjoint : Grande Loge Espagnole.

*France :* Grande Loge de France; adjoint : Grand Orient de France.

*Grèce :* Grand Orient de Grèce; adjoint : Grande Loge de Bulgarie.

*Tchécoslovaquie :* Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

*Turquie :* Grand Orient de Turquie; adjoint : Grande Loge de Pologne.

*Yougoslavie :* Grande Loge Yougoslavie.

*Porto Rico* : Grande Loge de Porto Rico.

*Amérique du Sud* : Grande Loge du Chili.

La présidence du Comité Exécutif a été confiée, pour la même période, au T. III. Fr. Constant Pierre, Grand Maître adjoint et chef de délégation de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

Les délégations adjointes n'ont pas voix délibérative : le nombre des mandats et, par conséquent, des voix à émettre en cas de vote, s'élève donc au total à 9.

#### COMITE CONSULTATIF

Les TT. III. FF.

Ch. Magnette, R. Engel, V. Carpentier, du Grand Orient de Belgique ;

A. Mille, A. Groussier, du Grand Orient de France.

J. Maréchal, L. Doignon, de la Grande Loge de France ;

F. Brandenburg, de la Grande Loge Suisse Alpina ;

F. Esteva-Bertran, de la Grande Loge Espagnole ;

M. Rachid, du Grand Orient de Turquie,

ont été appelés à composer le Comité Consultatif, conformément à l'article 12 *bis* des Statuts de l'A. M. I., sous réserve de ratification par leurs Obédiences respectives.

*Le Grand Chancelier* :

J. MOSSAZ.

---

## Compte rendu de la session du Comité Exécutif

*tenue les 6-9 septembre 1934, au siège de la Grande Loge  
de Luxembourg*

---

1<sup>re</sup> SEANCE : 6 SEPTEMBRE 1934.

Les travaux sont ouverts à 10 heures, sous la présidence du Fr. Rachid.

Sont présents :

*Comité Exécutif* : les TT. III. FF. : P. Erculisse, G. M., F. van der Linden (G. O. de Belgique) ; L. Gertsch (G. L. Espagnole) ; C. Gonzalez et Barrea (G. O. Espagnol) ; A. Groussier, président, et F. Court (G. O. de France) ; L. Doignon, G. M. (G. L. de France) ;



H. Glivic (G. L. de Pologne); C. Pierre (G. L. Nat. de Tchécoslovaquie); M. Osman, G. M., et M. Rachid (G. O. de Turquie); D. Tomitch (G. L. Yougoslavie); M. Poblete-Troncoso (G. L. du Chili); et J. Mossaz, Grand Chancelier.

*Comité Consultatif* : les TT. III. FF. : R. Engel et V. Carpentier (G. O. de Belgique); A. Mille (G. O. de France), et J. Maréchal (G. L. de France).

Sont excusés :

*Comité Exécutif* : Grande Loge de Vienne; Grande Loge de Bulgarie; Grand Orient de Grèce; Grande Loge de Porto Rico.

*Comité Consultatif* : les TT. III. FF. : C. Magnette (G. O. de Belgique); F. Esteva (G. L. Espagnole) et F. Brandenburg (G. L. Suisse Alpina).

Le Fr. Daubefeld, G. M. — déclare que la Grande Loge de Luxembourg est très sensible à l'honneur qu'a bien voulu lui faire l'A. M. I. en acceptant son hospitalité; il fait des vœux pour le succès des travaux du Comité Exécutif et du Convent.

Le Fr. Rachid, président — remercie le Fr. Daubefeld des sentiments qu'il vient d'exprimer.

#### COMMUNICATIONS

Le Grand Chancelier — fait les communications suivantes :

— Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

— Conformément à la décision prise lors du dernier Comité Exécutif, les vœux de l'A. M. I. ont été adressés aux TT. CC. FF. La Fontaine et Mille, à l'occasion de leur 80<sup>e</sup> anniversaire. Ces deux FF. ont été très touchés des sentiments qui leur ont été exprimés.

— La Ligue Internationale des Francs-Maçons demande à l'A. M. I. d'inviter toutes les Puissances maçonniques régulières à entreprendre une action de défense en vue :

de lutter contre les périls qui menacent les peuples et notre Ordre,

de protéger la liberté et la dignité humaine contre la tyrannie et la violence.

Le Comité Exécutif en prend acte, laissant au Grand Chancelier le soin de répondre que les problèmes signalés par la L.I.F. retiennent depuis longtemps l'attention de notre Association, qui a inscrit cet objet à l'ordre du jour de son Convent.

— La Grande Loge de Vienne a dû interrompre son activité et étudier la possibilité de reprendre ses travaux sous une forme mieux en rapport avec la nouvelle situation de l'Autriche.

— Le rapport du Fr. van der Linden sur le thème d'étude du Convent a été adressé aux Obédiences adhérentes.

— Par suite de modifications concernant l'emploi des codes télégraphiques, le Comité Exécutif devra remanier celui qu'il avait adopté, conformément à la nouvelle réglementation.

Le Comité Exécutif charge le Grand Chancelier d'étudier ces modifications et de soumettre un projet à la prochaine séance.

### RAPPORTS DU GRAND CHANCELIER

Le Grand Chancelier — présente le rapport financier qu'il soumettra au Convent.

Les résultats de l'exercice 1934, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 20 août 1934, sont les suivants :

Recettes .....	Fr. 8.538,98
Dépenses .....	4.845,24
	<hr/>
laissant un solde de .....	3.693,74
reporté à nouveau dans le compte des prévisions pour la fin de l'exercice, qui s'établirait alors comme suit :	
Solde au 20 août 1934 .....	Fr. 3.693,74
Recettes du 20 août au 31 décembre 1934 ..	2.075 »
	<hr/>
Total des recettes ..	5.768,74
	<hr/>
Dépenses du 20 août au 31 décembre 1934 .	7.250 »
	<hr/>
accusant un déficit éventuel de .....	1.481,26
à prélever sur la réserve de .....	3.085,18
	<hr/>
laissant un solde de .....	1.603,92
auquel il faut ajouter environ .....	1.000 »
pour contributions à percevoir d'ici la fin de l'année,	
	<hr/>
ce qui porterait le capital disponible à ....	2.603,92

Le Grand Chancelier ajoute que plusieurs contributions seront certainement réglées d'ici à la fin de l'année, car de nombreuses Obédiences cherchent un moyen de s'acquitter.

En résumé, la situation n'est pas brillante et elle peut devenir inquiétante si les possibilités de paiement de certaines Grandes Loges ne s'améliorent pas.

— Le Grand Chancelier présente ensuite le projet de budget, établi pour les années 1935 et 1936.

Ce projet se tient aussi près que possible des réalités et le Fr. Mossaz, dans ses calculs, s'est défendu de toute prévision

exagérément optimistes. A moins d'événements imprévisibles, les chiffres présentés pourront être atteints.

Ce budget s'équilibrerait sur le total de Fr. 11.100.— aux recettes et aux dépenses.

Le Grand Chancelier donne la liste des Obédiences qui n'ont pas acquitté leur cotisation en 1934 et de celles qui n'ont pas payé leurs contributions antérieures.

Les totaux s'établissent comme suit :

1931 approximativement .....	Fr.	300.—
1932 — .....		600.—
1933 — .....		2.500.—
1934 — .....		4.555.—

soit au total .. 7.955.—

Ces chiffres correspondent aux contributions de 23 Grandes Loges pour 1934; 12, pour 1933; 3, pour 1932 et une pour 1931. L'une d'entre elles a payé sa cotisation de 1934, mais doit encore les années 1931, 1932 et 1933, pour lesquelles elle a proposé un arrangement qui pourrait être accepté.

Les redevances impayées atteindraient donc Fr. 7.955.— Il n'est prévu cependant qu'une rentrée de Fr. 1.000.— pour rester au-dessous des possibilités.

— Le rapport financier, le projet de budget et le tableau des redevances sont approuvés par le Comité Exécutif.

— Le Grand Chancelier — s'excuse de n'avoir pas encore fait vérifier les comptes de l'année 1933. Il propose de remettre cette opération au début de 1935 afin que ceux de 1934 soient examinés en même temps.

Il en est ainsi décidé.

## CANDIDATURES

En ce qui concerne la candidature de la Grande Loge de Roumanie, les conditions statutaires n'étant pas encore remplies, le Comité Exécutif ne peut pas se prononcer avant que les trois garanties exigées par les Statuts aient été données.

## CONVENT DE 1934

A propos de l'ordre des travaux, le Grand Chancelier insiste pour que le rituel des Convents soit scrupuleusement suivi.

Il signale, en outre, les dispositions du dit rituel concernant l'entrée des délégations. Des instructions précises ont été données à ce sujet aux FF. de la Grande Loge de Luxembourg chargés des fonctions de MM. des Cérémonies.

— Pour faciliter le départ de certains délégués qui doivent quitter Luxembourg le dimanche 9 septembre dans l'après-midi, le Comité Exécutif décide que les travaux seront clos, ce jour-là, à midi, et seront suivis d'un déjeuner. Entre la clôture des travaux du Convent et ce repas, le nouveau Comité Exécutif tiendra une courte séance au cours de laquelle il nommera son Président et présentera des propositions en vue de la désignation des membres du Comité Consultatif.

— Pour seconder le Président du Comité Exécutif à l'ouverture et avant la nomination du Bureau du Convent, les FF. Poblete-Troncoso et Tomitch fonctionneront comme premier et deuxième Surveillants.

— Le Comité Exécutif examine ensuite les divers points de l'ordre du jour du Convent.

— Le Grand Chancelier — voudrait savoir si des propositions sont faites en vue du Convent qui se tiendra en 1936?

Le Fr. Constant Pierre — propose, au nom de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie, que ce convent ait lieu à Prague.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, avec reconnaissance.

### PROPOSITIONS DIVERSES

— On demande que le Comité Exécutif se réunisse quelquefois en Europe centrale ou orientale afin de répartir, aussi équitablement que possible, les frais et les pertes de temps entre les membres du Comité.

— On propose que les Obédiences membres de l'A. M. I. présentent chaque année un rapport :

1° sur la suite qu'elles ont donnée aux résolutions, décisions ou recommandations du Comité Exécutif et du Convent ;

2° sur les rapports établis avec les autres Grandes Loges ;

3° sur les principaux travaux accomplis.

Les états, membres de la Société des Nations, fournissent un rapport analogue et cette méthode donne les meilleurs résultats, parce qu'elle permet de se rendre compte de la bonne exécution des décisions prises et de suivre l'activité des adhérents.

Cette question est renvoyée au Convent pour être discutée en même temps que les propositions concernant la propagande en faveur de l'A.M.I.

— Il est rappelé que le Comité Exécutif, nommé par le Convent précédent, fonctionne jusqu'à la nomination des membres du Comité qui doit lui succéder, car le Comité en fonctions peut être appelé à se réunir pendant la durée du Convent pour régler une question urgente. Quant à la désignation du Président, si le nouveau Comité est en mesure de procéder à sa nomination, elle aura lieu dimanche.

— Les travaux sont suspendus à midi.

1<sup>re</sup> SEANCE : 9 SEPTEMBRE 1934

La séance est ouverte à 11 h. 25 sous la présidence du Fr. Rachid.

Sont présents : les délégués qui ont assisté à la séance précédente, plus le T. Ill. Fr. Daubenfeld, G. M. de la Grande Loge de Luxembourg, adjointe à la délégation belge, et le T. Ill. Fr. D. Militchevitch (G. L. Yougoslavia) empêché, pour des raisons majeures, de prendre part à la réunion du 6 septembre.

#### NOMINATION DU PRESIDENT

Au moment de procéder à l'élection du nouveau Président, le Fr. Rachid tient à exprimer, tant en son nom qu'en celui du Grand Orient de Turquie, combien il est honoré de la confiance que ses FF. du Comité Exécutif ont bien voulu accorder à un Fr. ture en l'appelant à la présidence, en janvier 1933. Sa tâche a été facilitée grâce à la grande expérience qu'ont les membres éminents du Comité Exécutif de toutes les questions soumises à leur examen et à la compétence, comme à la parfaite collaboration, du Fr. Mossaz qui dirige la Grande Chancellerie. Il a la conviction que le Président du Comité ne devrait pas être désigné en tant que membre d'une Obédience, mais en qualité de Maçon dont on apprécie particulièrement les mérites.

Après avoir renouvelé ses remerciements à ses collègues, il invite le Comité à nommer son successeur, en rappelant que le Président du Comité Exécutif doit être choisi parmi les chefs de délégations.

Traduisant le sentiment d'un très grand nombre de FF. qui lui ont fait part de leurs intentions, le Fr. Rachid présente la candidature du Fr. Constant Pierre, dont chacun connaît les qualités et les titres.

On passe à l'appel des membres du Comité :

*Belgique.* — Chef de délégation : Fr. Erculisse.

*France.* — Chef de délégation : Fr. Doignon.

*Espagne.* — Chef de délégation : Fr. Barrea.

*Tchécoslovaquie.* — Chef de délégation : Fr. Pierre.

*Yougoslavie.* — Chef de délégation : Fr. Militchevitch.

*Turquie.* — Chef de délégation : Fr. Mouhiddin Osman.

*Grèce.* — Délégation absente.

*Porto Rico.* — Chef de délégation : Fr. Gertsch.

*Amérique du Sud.* — Chef de délégation : Fr. Pobleto-Troncoso.

Le Comité peut désigner immédiatement son président.

Le Fr. Constant Pierre — présente la candidature du Fr. Militchevitch; il rappelle les liens d'affection qui unissent

l'Obéissance tchécoslovaque et l'Obéissance yougoslave, ainsi que l'amitié personnelle qui le lie au Fr. Militchevitch.

Le Fr. Militchevitch — se ralliera à toute candidature que le Comité croira devoir retenir, sauf à la sienne. Il déclare n'être pas candidat, malgré les invitations pressantes du Fr. Constant Pierre.

La candidature du Fr. Constant Pierre est alors mise aux voix par l'appel des délégations. Les votes se répartissent comme suit : délégations présentes, 8. Le Fr. Constant Pierre est élu président par 7 voix et une abstention (Tchécoslovaquie).

Le Fr. Rachid, président — annonce que le Fr. Constant Pierre est élu à l'unanimité et l'invite à prendre place à l'Orient, aux applaudissements de l'assemblée.

Le Fr. Militchevitch — donne l'accolade fraternelle au nouveau président, geste qui est salué par de longues acclamations.

Le Fr. Rachid, président — donne, à son tour, l'accolade au Fr. Constant Pierre et lui cède le maillet de la présidence.

Très ému, le Fr. Constant Pierre — remercie le Comité de la confiance qu'il vient de lui accorder et déclare qu'il s'efforcera de continuer à collaborer au développement de l'A.M.I., en suivant l'exemple de ses prédécesseurs.

Le Comité Exécutif soumettra aux Obédiences les nominations suivantes afin de constituer le Comité Consultatif pour la période 1934-1936.

Les membres actuels de ce comité sont : les FF. Magnette, Engel et Carpentier, pour la Belgique; Mille et Maréchal, pour la France; Esteva-Bertran, pour l'Espagne; F. Brandenburg, pour la Suisse; puis trois autres FF. qui remplissent les conditions requises sont proposés pour être adjoints aux anciens membres, soit : Rachid, pour la Turquie; Groussier et Doignon, pour la France.

Ces propositions seront soumises à la ratification des Obédiences.

#### COMMISSION PERMANENTE DE LEGISLATION

Le Grand Chancelier — rappelle que le Convent a décidé d'instituer une commission permanente de législation à laquelle seraient soumis, avant d'être discutés au Comité Exécutif, tous les textes proposés. Il pense qu'il conviendrait de nommer immédiatement cette commission.

Il en est ainsi décidé et les FF. suivants sont désignés :

Constant Pierre, Président;  
J. Mossaz, Grand Chancelier;  
P. Erculisse;  
J. Maréchal.

## FIXATION DE LA PROCHAINE SESSION

On demande que, chaque année, l'une au moins des réunions du Comité Exécutif ait lieu à Genève où P. A. M. I. a son siège, ses archives et son statut légal, en faisant remarquer que c'est même exceptionnellement que le Comité doit se réunir en dehors de Genève.

Il est décidé que la prochaine séance du Comité se tiendra à Genève, le 26 janvier 1935.

Le Fr. Gertsch — se fait l'interprète des représentants des Obédiences espagnoles pour dire que celles-ci seraient heureuses — n'ayant pu organiser le Convent — d'accorder une fois l'hospitalité au Comité Exécutif.

Le Comité prend acte de cette invitation.

— La session est close à midi 30.

---

## Règlement

### concernant la transmission de pouvoirs d'une Obédience maçonnique dissoute ou suspendue

---

ARTICLE PREMIER. — Toute Obédience maçonnique régulière, membre ou non de P. A. M. I., menacée dans son existence par les autorités gouvernementales d'un pays sur le territoire duquel elle exerce sa juridiction, a le droit de demander l'hospitalité à une Obédience membre ou à P. A. M. I. elle-même.

Dans le cas où la Puissance maçonnique hospitalière serait, elle-même, obligée de cesser toute activité dans son pays, la Puissance hospitalisée serait immédiatement placée sous l'égide de P. A. M. I., sauf stipulations contraires.

ART. 2. — Elle devra, autant que possible, accompagner cette demande de l'envoi de ses archives, de ses sceaux et de tous documents maçonniques en sa possession, ainsi que d'une délibération de son pouvoir dirigeant, authentifié par autant de signatures autographes de membres de son comité directeur qu'elle en pourra recueillir.

Elle fera connaître, en même temps, à P. A. M. I., les FF. de son Obédience qui devront la représenter temporairement, soit au Comité Exécutif, soit au Convent.

ART. 3. — La Puissance maçonnique qui aura accordé l'hospitalité demandée devra, sans délai, en aviser la Grande Chancellerie de P. A. M. I. qui saisira immédiatement le Comité Exécutif

Considérant, d'autre part, que la Franc-Maçonnerie a pour idéal d'étendre à tous les hommes les liens qui unissent tous les Maçons dans le monde entier ;

Considérant que l'A. M. I. ne pourrait, sans déchoir, rester indifférente aux déchainements entre les peuples, de conflits d'intérêts et de haines stupides qui, en menaçant la paix universelle, risquent de compromettre, pour une longue période, l'œuvre de progrès entreprise par notre Ordre ;

Considérant que les principes moraux de la Franc-Maçonnerie constituent le meilleur ciment d'une entente loyale entre les nations ;

Considérant, dès lors, que le raffermissement de l'Ordre maçonnique, précieux élément de sécurité pour la liberté individuelle et pour le perfectionnement de l'Humanité, peut être étudié sur le plan international, en se limitant à l'observation des règles de solidarité du Métier et en restant strictement dans le cadre de son activité normale ;

*Le Convent de l'Association Maçonnique Internationale décide :*

De recommander à la bienveillante attention des Obédiences, les moyens qui lui paraissent concourir le mieux au renforcement de la Franc-Maçonnerie :

#### *A. Moyens de défense intérieure*

1° Observer la plus grande circonspection dans le recrutement des membres des Loges qui doivent viser à constituer une élite, plutôt que de tendre à former des groupements nombreux. N'accorder des augmentations de salaires qu'à des FF. méritant réellement ce témoignage d'estime ;

2° Ecarter de nos Temples tout élément douteux, ainsi que les profanes qui donneraient leur adhésion à un groupement, quel qu'il soit, combattant la Franc-Maçonnerie. Mettre en accusation et exclure éventuellement de l'Ordre, tout Fr. qui apporterait son concours à de telles entreprises ;

3° Recommander à tous les Ateliers de n'admettre à leurs travaux, comme visiteurs étrangers, que des membres réguliers d'une Obédience amie, dont l'identité maçonnique a pu être vérifiée avec soin par les autorités compétentes ;

4° Veiller scrupuleusement à une formation maçonnique, aussi complète que possible, de tous les membres de l'Ordre. Leur rappeler fréquemment les devoirs qu'ils ont contractés en recevant la Lumière. Ne pas hésiter à prendre des sanctions, dans les formes prévues par les Statuts et règlements, contre toute défaillance qui pourrait être constatée ;

5° Réserver exclusivement aux mandataires dûment accrédités des Puissances maçonniques, le droit d'agir, de parler ou d'écrire,



au nom de l'Ordre. Empêcher que se constituent ou que subsistent, en marge des Obédiences, des groupements de Maçons sans responsabilité, qui empièteraient sur les prérogatives des Hauts Corps maçonniques. Prendre des sanctions sévères, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, contre les FF. les Loges et les groupes de FF-MM. qui, par leurs initiatives, par leur participation à des polémiques publiques, ou de toute autre manière, mettraient en cause notre Institution, occasionnant des conflits préjudiciables aux intérêts de l'Ordre;

6° Encourager et développer l'étude de l'Histoire de la Franc-Maçonnerie (en particulier de la Franc-Maçonnerie contemporaine), du symbolisme maçonnique et des enseignements du Rituel. Veiller à ce que des innovations intempestives, ignorantes des traditions, ne dénaturent la portée de nos rites et de nos symboles;

7° Engager tous les Francs-Maçons à étudier d'une manière approfondie, les problèmes de la Paix, les actes de la Société des Nations et, d'une façon générale, toutes les questions d'ordre social ou philosophique intéressant le progrès humain. Les étudier objectivement, en se plaçant au-dessus des contingences des partis politiques;

8° Favoriser les relations personnelles de FF. appartenant à des nationalités différentes. Travailler au rapprochement des peuples par une meilleure connaissance de leur caractère ethnique, de leur organisation sociale, de leurs besoins, de leurs aspirations;

9° Pratiquer, dans le sens le plus étendu, la plus belle des qualités maçonniques : la philanthropie. Opposer la valeur de nos actes aux calomnies dont notre Ordre est l'objet. Provoquer la création d'œuvre d'entraide fraternelle ou d'assistance en faveur de profanes malheureux. Soutenir ces œuvres efficacement en s'inspirant des préceptes moraux de la Franc-Maçonnerie;

10° Organiser, au sein de chaque Obédience, un service de renseignements et de documentation maçonnique, tenu régulièrement à jour.

#### *B. Mesures de solidarité internationale*

1° Soutenir l'action de l'A. M. I. Lui assurer de larges ressources. Faire de la propagande en faveur de son « Bulletin » et de son Annuaire;

2° Développer les relations entre les Puissances maçonniques, en donnant aux fonctions de Garant d'amitié une portée pratique, suivant le vœu adopté par l'A. M. I. au Convent d'Istanbul, en 1932;

3° Centraliser, à la Chancellerie de l'A. M. I., une documentation aussi complète que possible sur les événements importants

de la vie maçonnique dans tous les pays. Porter, le plus rapidement possible, les faits principaux à la connaissance des chefs d'Obédiences appartenant à notre Association ;

4° Attirer l'attention des Puissances maçonniques sur les mesures à prendre d'urgence, afin qu'elles soient prêtes à assurer la sauvegarde de leurs biens moraux et matériels ;

5° Engager toutes les Puissances maçonniques indistinctement et spécialement celles qui jouissent d'une plus grande sécurité, à se préoccuper davantage du sort des Obédiences et des FF.MM. persécutés.

### *C. Mesures de défense extérieure*

1° Demander aux revues maçonniques d'observer la plus grande prudence dans les allusions aux événements de la vie maçonnique et les inviter à s'abstenir de toute controverse ;

2° Obtenir de toutes les Puissances membres de l'A. M. I. qu'elles apportent à l'Office de documentation, créé à la Chancellerie de notre Association, une collaboration effective, en lui communiquant notamment tous les renseignements utiles à la défense de la Franc-Maçonnerie.

### MOTION D'ORDRE

Il est proposé au Convent de communiquer le rapport général sur le thème d'étude du Convent à toutes les Puissances maçonniques qui ne font pas partie de l'A. M. I.

### VŒU

Le Convent de l'A. M. I., réuni à Luxembourg les 7, 8 et 9 septembre 1934 :

Considérant les attaques redoublées dont la Franc-Maçonnerie est actuellement l'objet,

Emet le vœu de voir toutes les Puissances maçonniques régulières s'unir contre leurs adversaires communs et organiser, à bref délai, sans distinction de rite ou de tendance, un Convent international ayant uniquement pour objet : « la défense de l'Ordre ».

Le Convent décide de transmettre ce vœu à toutes les Puissances maçonniques régulières qui ne font pas partie de l'A. M. I.

## Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences membres de l'A. M. I.

---

### 1° Grande Loge de France, à Paris

Exercice 1934

Grand Maître :	T. III. Fr. Michel Dumesnil de Gramont.
GG. MM. adjoints :	Georges Chadirat. Fernand Varache.
Grand Secrétaire :	Albans Chaligny.
Grand Trésorier :	André Guillemin.

### 2° Grand Orient du Brésil, à Rio de Janeiro

Exercice 1934-1935

Grand Maître :	T. III. Fr. Dr. José Maria Moreira Guimaraes.
G. M. adjoint :	Dr. Antenor Esposel Coutinho.
Grand Secrétaire :	Ezequiel Medeiros.
Grand Trésorier :	Dr. Carlos Castrioto Pinheiro.

### 3° Grande Loge Yougoslavia, à Beograd

1934-1937

Grand Maître :	T. III. Fr. Douchan Militchevitch.
GG. MM. adjoints :	Dr. Vladimir Katicic. Dr. Vladimir Tchorovitch. Petar Schreplovitch. Dr. Ivo Milic.
Grand Secrétaire :	Dr. Viktor Novak.
Grand Trésorier :	Yezdimir Djokitch.

---

## Avis de la Chancellerie

I. — *Bulletin*. — Un grand nombre de nos abonnés n'ont pas encore acquitté le montant de leur abonnement pour 1934. S'ils voulaient bien prendre notre appel en considération en nous faisant parvenir la somme de 4 francs suisses dans le plus bref délai, ils nous éviteraient la peine d'une réclamation individuelle et nous feraient bénéficier d'une économie appréciable de temps et d'argent. Nous comptons donc sur leur bonne volonté pour nous aider dans notre tâche déjà fort compliquée.

Nous rappelons l'offre que nous avons faite de servir un abonnement d'un an, à titre gracieux, à chaque Loge ou à tout Fr. qui nous procurera trois nouveaux abonnés en 1935.

Prière, en souscrivant, de justifier de sa qualité maçonnique.

Nous faisons, en outre, appel à nos lecteurs pour qu'ils nous communiquent les nouvelles maçonniques ayant trait, soit à leur Obédience, soit à leur pays, qu'ils jugeraient devoir être insérées dans notre « Bulletin ».

II. — *Annuaire*. — L'Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle (édition 1932) est toujours en vente au prix réduit de frs. suisses 4.—. Il contient la liste de toutes les Puissances maçonniques du monde, ainsi que l'adresse de leurs Ateliers (528 pages).

III. — *Publicité*. — Un nombre important de Loges de pays très divers sont abonnées à notre « Bulletin ». Les annonces qu'il contient atteignent de ce fait, une très grande quantité de FF.; elles offrent donc un réel intérêt. Nous attirons particulièrement l'attention des FF. hôteliers, restaurateurs, agents de voyages, etc., sur leur efficacité et sur la modicité de notre tarif.

### *Tarif des annonces :*

Par insertion :

1/8 de page .....	10.— frs. suisses
1/4 de page .....	20.— frs. suisses
1/2 page .....	40.— frs. suisses
1 page .....	80.— frs. suisses

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 pour cent.

Pour quatre insertions, réduction de 25 pour cent.

Si le nombre des annonces le permet, une réduction de prix sera faite sur le tarif ci-dessus.

IV. — *Adresse à retenir*. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° 1. 3510.

V. — *Propriété intellectuelle.* — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenues dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

VI. — *Avis important.* — Nous prions les Loges ou les FF. qui nous couvrent de leurs abonnements ou souscriptions de publications, de bien vouloir rappeler le nom exact sous lequel la commande a été effectuée. Il arrive fréquemment qu'un trésorier nous envoie un mandat-postal à son nom alors que la commande a été faite sous celui de la Loge ou du Vénérable et vice-versa ; cela donne lieu à des confusions et complique inutilement notre travail.

---

## REVUE MAÇONNIQUE

---

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

---

### LA GRANDE LOGE YOUGOSLAVIA EN DEUIL

---

Le mardi 9 octobre, 1934, une centaine de FF. yougoslaves, réunis comme d'habitude dans le temple maçonnique de Belgrade, attendaient l'ouverture des travaux de leur Loge, lorsque, vers sept heures du soir, le Vénérable entra précipitamment, le visage bouleversé par l'émotion et profondément affecté par la douleur. D'une voix tremblante, il annonça qu'un grand malheur venait d'arriver et que la Tenue n'aurait pas lieu, invitant chacun à rentrer chez soi. On apprit alors avec stupéfaction que le roi, quelques minutes à peine après son débarquement à Marseille, venait d'être lâchement assassiné et que Monsieur Barthou était mortellement blessé. De nombreux FF. ne purent retenir leurs larmes.

Dans la rue on se rendit compte que la tragique nouvelle était déjà connue. Un voile noir semblait être tendu sur la capitale; les gens ralentissaient le pas et parlaient à voix basse : le deuil habitait tous les cœurs.

Le lendemain, le Grand Maître de la Grande Loge de Yougoslavie, le T. Ill. Fr. Douchan Militchevitch, adressa, au nom de tous les Maçons yougoslaves, une émouvante lettre de condoléances à S. A. R. le prince-régent Paul Karageorgevitch.

Le 16 octobre, la Grande Loge tint une Tenue solennelle en l'honneur et à la mémoire du roi défunt, au cours de laquelle il fut décidé que d'importantes sommes seraient versées à différentes institutions de bienfaisance. Enfin, le 20 octobre, le Grand Maître, accompagné d'une délégation de toutes les Loges, déposait une couronne d'argent massif sur la tombe de l'auguste souverain, à Oplénatz. Ce geste des Maçons yougoslaves n'était pas seulement dicté par la compassion et le patriotisme, il exprimait encore des sentiments de reconnaissance à l'égard d'un roi qui considérait avec bienveillance la Maçonnerie de son pays. En effet, lorsque, le 6 janvier 1929, il abolit la constitution, supprima le Parlement et les partis politiques pour instituer un régime de responsabilité directe et personnelle, limitant, entre autres libertés politiques, le droit de réunion, il laissa néanmoins pleine possibilité d'action au développement des Loges yougoslaves. Cet acte de libéralisme et de confiance, tout à l'honneur du roi, prouve qu'il appréciait le patriotisme et la loyauté de la Maçonnerie yougoslave. La Maçonnerie mondiale ne doit pas oublier cette noble conduite du roi Alexandre à l'égard de la Grande Loge Yougoslavie.

A l'âge de 46 ans, en pleine force, au moment où son peuple avait le plus grand besoin de lui, animé d'un ardent patriotisme, apprécié pour sa bravoure personnelle, sa sagesse et son expérience, le roi est ravi à son peuple alors qu'il allait accomplir une importante mission tendant à la pacification de l'Europe. Il est tombé sous les coups de ceux qui ne craignent pas de plonger l'Europe dans une catastrophe sans pareille pour réaliser leur politique. Ceux qui ont armé la main de l'assassin n'ont pas seulement atteint le roi de Yougoslavie, ils ont également compromis la paix du monde. Leur crime doit être expié : le peuple yougoslave demande que justice soit faite.

Assumant sans crainte une entière responsabilité, en face de la nation, du monde et de l'histoire, le roi Alexandre proclama, le 6 janvier 1929, le régime gouvernemental direct et personnel. En constatant l'œuvre dissolvante des passions politiques poussées à leur paroxysme et celle des luttes intestines qui menaçaient de conduire le pays à l'abîme, le roi Alexandre dut mettre fin à de néfastes passions et à certaines influences étrangères. La situa-

tion en Yougoslavie était telle, à la fin de 1928, qu'il n'y avait pas d'autre solution : il fallait choisir entre la ruine de la patrie et la suspension temporaire du régime parlementaire. Le roi n'hésita pas. Profondément conscient de son devoir, il conduisit lui-même le char de l'Etat vers une meilleure destinée. Il rendit peu à peu à son peuple bien des libertés politiques et, après cette rééducation, le pays revint au régime parlementaire et à la démocratie. Comprenant que le roi n'avait agi que par pur patriotisme, la nation lui témoigna sa gratitude et lui accorda son appui. C'est en servant cette cause, qui est aussi celle de la Paix, que le roi est tombé au champ d'honneur ; ses dernières paroles s'adressaient encore à son pays : « Veillez sur la Yougoslavie », a-t-il dit en expirant, frappé mortellement par des assassins dont les mandants ne représentent aucune aspiration nationale, mais uniquement le crime et la haine.

Ceux qui assistèrent, à Split, à Zagreb, à Belgrade, à Oplénatz, aux funérailles royales et qui virent, durant les kilomètres, le peuple, agenouillé tout le long de la voie ferrée, saluer en sanglotant le train funéraire, ont été frappés de la douleur et des larmes versées par la nation yougoslave tout entière pour son roi chevaleresque. Le chagrin qui se traduisit spontanément chez tous les Yougoslaves inflige le plus cinglant démenti à ceux qui ont répandu à l'étranger des nouvelles aussi mensongères qu'ineptes sur la Yougoslavie et sur son souverain. Sa vie et sa mort ont fait du roi défunt un héros national : sa mort, surtout, a montré combien son peuple l'aimait. L'attitude digne et calme de la nation yougoslave affirme, mieux que toute propagande, la solidité et la force morale de la Yougoslavie.

Des deux buts que les organisateurs de l'attentat se proposaient, la division intérieure de la Yougoslavie et le bouleversement de l'Europe au moyen d'une nouvelle guerre, le premier est manqué. Faire échouer le second ne dépend pas du peuple yougoslave, mais de l'attitude que les autres nations adopteront en ce qui concerne les sanctions à appliquer à tous les coupables. La Maçonnerie mondiale aura son mot à dire et un rôle important à jouer dans cette question. Il faudrait qu'elle saisisse cette occasion pour mettre fin définitivement à certains procédés, indignes d'une humanité civilisée et pour bannir des relations politiques et internationales les lâches assassinats et le terrorisme. Tous les états doivent comprendre que l'opinion publique réproouve ces méthodes et qu'ils ne peuvent tolérer de criminelles activités conspiratrices sur leur territoire. Le devoir de la Maçonnerie est de travailler à faire disparaître ces pratiques honteuses. S'abstenir, dans les conditions actuelles, serait desservir la paix. Le rôle de la Maçonnerie est d'empêcher, par une attitude ferme et énergique, que l'Europe et le monde ne soient lancés dans une nouvelle

guerre. Seules, la réprobation universelle du crime de Marseille, la punition exemplaire des coupables et de leurs complices, sauveront l'Europe et la civilisation de la catastrophe. Le peuple yougoslave a fait preuve de calme et de patience, à la Maçonnerie maintenant de remplir son devoir dans l'intérêt général de la paix et de la justice! Les Maçons yougoslaves croient avoir le droit de solliciter la collaboration de leurs FF. étrangers pour démasquer tous les coupables de l'assassinat de Marseille. La Paix du monde en dépend.

Fr. Dr. G. P.

Or. de Belgrade, novembre 000934

---

## LA SITUATION EN ESPAGNE

---

Les graves événements qui ont bouleversé récemment l'Espagne ont attiré l'attention des milieux maçonniques étrangers qui se sont demandés avec anxiété quelle allait être leur répercussion sur la Franc-Maçonnerie espagnole.

Nous savons de source certaine que la Franc-Maçonnerie de ce pays, respectant et observant scrupuleusement les principes de l'Ordre, fut complètement étrangère aux mouvements insurrectionnels qui se sont produits. Cependant la presse cléricale et réactionnaire, selon sa méprisable habitude, n'a pas manqué d'accuser notre Institution d'avoir préparé la révolution et d'être l'instigatrice des violences et des meurtres qui l'ont accompagnée. Elle publie les noms des Maçons qui auraient pris, soi-disant, une part active aux événements, mais elle garde par contre le silence sur les FF. espagnols qui, faisant partie du gouvernement ou appartenant à l'armée, ont loyalement rempli le devoir que leur imposaient leurs fonctions.

Depuis longtemps déjà, la situation politique de l'Espagne paraissait fort critique et chacun se rendait compte qu'il serait difficile d'éviter de graves conflits, mais personne ne prévoyait que le mouvement prendrait une tournure aussi grave et ne pensait qu'il se déclencherait aussi tôt. Il semble que la formation d'un cabinet dans lequel entrèrent un certain nombre de représentants de la Confédération espagnole des Droites autonomistes (C.E.D.A.), parti qui n'a jamais proclamé ouvertement son rattachement à la république, ait été l'étincelle qui mit le feu aux poudres. C'est en



Catalogne et dans les Asturies surtout que les événements revêtirent une gravité exceptionnelle bien que les mobiles qui inspirèrent ces deux régions fussent tout à fait dissemblables.

Dans les Asturies, les mineurs saisirent l'occasion de la grève générale, proclamée dans toute l'Espagne, pour prendre d'assaut les fabriques d'armes et déclencher une révolution de caractère communiste et anarchiste, qui fut arrêtée à grand'peine par les troupes gouvernementales, placées sous les ordres d'un général, Franc-Maçon actif. Or, bien qu'il n'existe pas de Loges dans cette région, il a suffi que quelques chefs socialistes soient connus comme membres de notre Ordre pour qu'immédiatement nos adversaires mettent cette insurrection sur le compte de la Franc-Maçonnerie. Jusqu'ici on n'a cependant pas eu connaissance qu'un seul de nos FF. ait été mêlé directement à cette affaire.

En Catalogne, la Generalidad ou gouvernement catalan, estimant que la République — à laquelle cette province a toujours été fermement attachée — était en danger, proclama la République Fédérale Espagnole, dont l'Etat catalan devenait le premier Etat fédéré. Cette proclamation eut lieu à l'aube et le soir même déjà, le Gouvernement capitulait après une défense acharnée : la République Fédérale Espagnole n'avait duré que quelques heures. Sur les 3.000 prisonniers qui furent faits par les troupes régulières, les Francs-Maçons sont, tout au plus, au nombre d'une douzaine. Il y en eut tout autant dans les rangs opposés aux actes du gouvernement catalan. Ceci prouverait à nos adversaires, s'ils étaient de bonne foi, que les FF.-MM. ont agi librement, selon leurs convictions, et non par ordre de la Franc-Maçonnerie espagnole, qui ne saurait engager ses membres dans une guerre fratricide. Si, dans la lutte, on les vit opposés les uns aux autres, ne devrait-on point en conclure que la Franc-Maçonnerie ne peut pas être rendue responsable des troubles qui ensanglantèrent le pays? Combien de groupements, de sociétés ou d'associations ont déploré la mort ou l'incarcération de quelques-uns de leurs affiliés! Combien de familles ont compté des parents dans l'un ou l'autre camp et peut-être même dans les deux à la fois! Les rend-on responsables de l'action individuelle de leurs membres? Certainement non! Lorsqu'il s'agit de FF.-MM., pourquoi veut-on toujours que leurs actes soient dictés par l'Ordre? Mystère! Ou plutôt non, ce n'est pas un mystère, mais une preuve que l'ennemi est toujours et partout le même : celui qui combat sans cesse les principes libéraux, tolérants et fraternels que professe la Franc-Maçonnerie.

Fort heureusement, il semble que le parti victorieux — les sanctions prises contre les personnalités mêlées directement et activement aux événements mises à part — ne se soit pas laissé aller aux excitations de la réaction en persécutant les membres des Loges pour leur seule qualité de Francs-Maçons. En effet, sauf

un Atelier qui, à Ceuta, fut fermé par l'autorité locale, on n'a pas connaissance que d'autres Loges aient eu à souffrir de mesures spéciales. A Madrid et à Barcelone, les autorités maçonniques du Grand Orient et de la Grande Loge ont volontairement suspendu leurs travaux durant une quinzaine de jours, sans cependant fermer leurs locaux; nous croyons cependant pouvoir affirmer que maintenant (31 octobre), tout a repris sa marche normale. Seule, la presse réactionnaire persiste dans sa campagne de calomnies et de perfidie, réclamant à cor et à cri la fermeture des Loges. Elle ne se contente même pas de mettre l'insurrection sur le dos de notre Institution, elle l'a même dénoncée comme étant l'auteur du meurtre du roi Alexandre de Yougoslavie. Cela ne pouvait manquer et ce genre d'accusations nous surprend moins que l'incompréhensible crédulité d'une masse qui n'a pas toujours l'excuse d'être inintelligente ou ignare.

Quoi qu'il en soit, la vie maçonnique espagnole semble, pour l'instant, ne pas être menacée et nous espérons, avec nos FF. espagnols, que le gouvernement, ou sinon le Président de la République, sauront, quand le calme sera rétabli, accorder la grâce des condamnés à mort qui n'auront sur la conscience d'autres crimes que ceux que la passion politique a pu engendrer.

G.L. — J.Mz.

---

## LES PROTOCOLES DES SAGES DE SION

### Un procès sensationnel

---

Le 29 octobre se sont ouverts, à Berne, les débats d'un procès intenté par les Communautés israélites suisses et la Communauté juive de Berne à quelques-uns des principaux chefs du « Front National Hitlérien » (Parti national-socialiste suisse) accusés d'avoir répandu sciemment dans le public et utilisé, à des fins politiques, un faux grossier, connu sous le nom de « Protocoles des Sages de Sion ».

Le Tribunal bernois devra se prononcer sur l'authenticité de ces « Protocoles » qui seraient, d'après les uns, les procès-verbaux de séances secrètes tenues au cours du premier congrès international sioniste (Bâle 1897), et d'après les autres, la falsification de documents antérieurs auxquels les Israélites seraient tout à fait étrangers.

La portée de ce procès sera considérable et dépassera de beaucoup le cadre dans lequel il semble circonscrit; aussi, les débats,

dirigés avec une grande autorité par le juge Meyer, se sont-ils déroulés devant une salle comble qui a pris le plus grand intérêt aux dépositions des hautes personnalités citées comme témoins, parmi lesquelles se trouvent d'illustres représentants du monde politique russe, des poètes, des écrivains, des publicistes, des historiens, des philologues aux noms connus et universellement respectés.

Le jugement intéressera au plus haut point les autorités maçonniques de tous les pays et, plus particulièrement, celles des nations où la Franc-Maçonnerie est en butte aux attaques perfides, aux calomnies d'une presse stipendiée par le cléricalisme et par la réaction extrémiste, car si les « Protocoles des Sages de Sion » sont reconnus comme étant l'œuvre de faussaires — et il n'y a aucun doute qu'il en soit ainsi — ce jugement sera le soufflet le plus retentissant qui se puisse appliquer sur la joue de nos adversaires qui, depuis des années, à la faveur du « Protocole » n° 15<sup>1</sup>, dont ils n'ignorent point la fausseté, empoisonnent l'opinion publique et la dressent contre la Franc-Maçonnerie, accusant celle-ci d'être l'instrument perfectionné par les Juifs pour s'assurer cette conquête du monde à laquelle tendent — d'après les « Protocoles » — tous les efforts d'Israël.

A ceux de nos lecteurs qui n'ont pas lu ces « Protocoles » et que nous supposons assez nombreux, nous apprendrons que le congrès international de Bâle, auquel nous avons déjà fait allusion, avait pour but la recherche des moyens susceptibles de recréer, en Palestine, une patrie juive où les Israélites dispersés ou persécutés pourraient, dans la paix et le travail, reconstituer leur foyer. C'est à la suite de ce congrès que le mouvement appelé « Sionisme » s'est développé au point que plus de 200.000 Juifs ont réintégré le pays de leurs ancêtres et y ont fondé, entre autres, la ville de Tel Aviv, devenue leur capitale, qui compte aujourd'hui plus de 70.000 habitants.

Ce serait donc au cours de ce congrès, qui dura six jours, qu'auraient été tenues les 24 séances secrètes — par conséquent quatre par jour en dehors des séances officielles — et qu'aurait été fixés tous les détails d'un programme devant aboutir à assurer aux Juifs l'hégémonie sur toutes les autres races et sur toutes les nations du globe.

Il est bon de remarquer que ces « Protocoles » ont été ignorés jusqu'en 1905, où ils furent publiés pour la première fois en langue russe<sup>2</sup>, soi-disant d'après les procès-verbaux authentiques,

---

<sup>1</sup> Le manque de place ne nous permet pas de reproduire dans ce numéro le texte de ce protocole n° 15, mais si quelques-uns de nos lecteurs en manifestaient le désir, nous le publierions volontiers dans notre prochain numéro (Réd.).

<sup>2</sup> Ils ont été, depuis lors, traduits dans la plupart des langues.

reconstitués et communiqués par l'un des secrétaires du congrès. Or, il est indiscutablement reconnu actuellement qu'ils furent écrits par le nommé Rachkowsky, personnage bien connu en Russie comme faussaire et comme espion, qui en aurait confié la rédaction définitive à un fanatique russe du nom de Nilus en les prétendant conformes aux « protocoles » des séances secrètes du congrès. Au cours du procès, des témoins affirmèrent avoir entendu, de la bouche même de Nilus, émettre des doutes, tardifs il est vrai, sur l'authenticité des documents qu'il reçut de Rachkowsky. Cette publication devait contribuer à porter un coup fatal aux Israélites en excitant l'opinion publique et en ébranlant la conscience de certaines personnalités de l'entourage du tzar ou du gouvernement, de façon à justifier et même à engendrer les sanglants pogroms au cours desquels des milliers de Juifs russes succombèrent.

Il est indéniable que les « Protocoles » servirent à renforcer l'influence du parti des fanatiques qui gravitaient autour de la tzarine, envoûtée plus tard par l'ignoble Raspoutine, et qu'ils contrecarrèrent les sentiments conciliants que le tzar professait envers les libéraux de la Douma. Ce sont eux qui, indirectement, précipitèrent la chute du régime, en poussant les survivants et les enfants de celles qui furent sacrifiées par la terreur blanche à se jeter dans les rangs de la terreur rouge des soviets.

Les méfaits des « Protocoles » ne s'arrêtent pas là ; ils ont passé les frontières de l'empire russe. Il est incontestable qu'ils ont joué un rôle de premier ordre dans la propagande naziste en Allemagne et que leurs maléfices se sont encore étendus à d'autres pays, en Suisse notamment, où les organismes nationalistes et réactionnaires les invoquent cyniquement — et constamment — pour soulever l'opinion de la masse contre le libéralisme et, plus spécialement, contre la Franc-Maçonnerie, qu'ils accusent d'être l'humble esclave d'Israël.

On voit donc combien nous avons raison de considérer que le procès de Berne plane bien au-dessus de la personnalité falote des accusés, dont le principal inculpé, le sieur Fischer, chef des hitlériens suisses, fit assez triste figure et provoqua, à plusieurs reprises, les rires ironiques de l'auditoire.

Il est un fait curieux qu'il convient de signaler, puisqu'il causa la suspension provisoire des débats dès la troisième audience : les parties avaient désigné des experts chargés d'examiner les « Protocoles » pour en déterminer l'authenticité et M. Lossly, l'écrivain bernois bien connu, avait été appelé en qualité de super-expert — si nous osons employer ce néologisme — par le Tribunal. Or, les accusés se sont adressés successivement — et en vain — à deux personnalités allemandes pour remplir cet office ; ni l'une ni l'autre ne se sont présentées, la première parce que la lettre qui lui avait été envoyée est revenue aux expéditeurs avec une men-

tion expliquant qu'on n'avait pu l'atteindre, et l'autre parce qu'elle n'a pas jugé bon de répondre à la demande formulée.

A la requête des défendeurs, mais non sans difficultés malgré le consentement des plaignants, le Tribunal a accordé un délai d'un mois à la partie défaillante pour procéder à la désignation d'un expert de son choix, stipulant formellement que ce délai ne saurait, en aucun cas, être renouvelé ou être utilisé comme moyen dilatoire pour faire traîner indéfiniment le procès.

Les débats sont donc suspendus ; ils seront repris au plus tard au début de décembre et nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces événements.

Quoi qu'il en soit, il est apparu nettement, dès la première audience, que ces « Protocoles » sont l'œuvre de faussaires et de fanatiques. De nombreux témoins en ont fourni une preuve péremptoire, en démontrant, avec documents à l'appui, que les auteurs s'étaient bornés à plagier, presque sans y rien changer, un pamphlet qui parut à Paris en 1864 sous le titre : « Dialogue aux Enfers entre Machiavel et Montesquieu », pamphlet dû à la plume d'un avocat français du nom de Maurice Joly et dirigé contre la dictature du gouvernement de Napoléon III. Des passages entiers ont été reproduits textuellement dans les « Protocoles » ; d'autres n'ont subi que de légères variantes nécessitées par leur adaptation à des fins différentes. Or, ce « Dialogue » datant de 1864 n'a pas pu utiliser, pour les besoins de sa cause, les procès-verbaux du congrès de Bâle, qui n'eut lieu que 33 ans plus tard. Il avait du reste été retiré de la circulation par ordre des autorités, mais il en reste cependant un petit nombre d'exemplaires dans les bibliothèques, et l'on peut faire un rapprochement entre ce fait et celui que signalait un témoin d'après lequel l'un des collaborateurs de Rachkowsky, connu pour ses relations avec la police secrète russe, fréquenta assidûment durant quelques jours la Bibliothèque Nationale de Paris, où se trouve l'un des rares spécimens du libelle de M. Joly.

Les Communautés israélites suisses ont été bien inspirées en dénonçant l'œuvre dangereuse et criminelle de factieux ne reculant pas devant l'utilisation d'un faux pour calomnier et couvrir d'opprobre toute une catégorie d'humains qui, s'ils ne sont pas toujours exempts de reproches, ont cependant le droit indiscutable de se défendre contre la calomnie et la mauvaise foi. Il nous sera bien permis de faire, à notre tour, une remarque que notre expérience nous suggère, c'est que les éditions successives des « Protocoles » sortent toujours des officines bien pensantes du plus notoire cléricalisme, ce par quoi se révèle l'habileté jésuitique de ceux qui excitent la haine et arment les bras en cachette, en se ménageant une porte de sortie à l'heure des responsabilités.

La thèse de la falsification a été soutenue avec conviction par des personnalités d'une honorabilité au-dessus de tout soupçon, telles que le professeur Chaïm Weigmann, ancien président du mouvement sioniste universel; le comte du Chayla, descendant d'une vieille famille française, qui vécut de nombreuses années en Russie, où il entretint des relations avec les milieux mondains et ecclésiastiques de l'ancien régime et qui combattit dans les rangs de l'armée russe; l'écrivain et historien Serge Swiatikoff; le publiciste russe Wladimir Boursow, habitant actuellement Paris, où il combat le bolchévisme par ses écrits; Boris Nikolajowsky, historien russe, ancien membre du parti social-démocrate; Henri Sliosberg, âgé de 71 ans, juriste distingué et ancien avocat à Saint-Pétersbourg; le Dr. Meyer Ebner, qui prit part au congrès sioniste de Bâle en 1907; Miljoukow, ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement Kerensky et ancien chef du parti libéral russe, etc., etc.

La Franc-Majonnerie fut représentée à la barre des témoins par le T. H. Fr. Tobler, 33<sup>e</sup>, directeur de la fabrique de chocolat du même nom et par le T. C. Fr. Waelti, ancien sous-directeur du Bureau International de la Propriété Intellectuelle, à Berne. Tous deux ont affirmé la complète indépendance de la Franc-Maçonnerie, dans laquelle les Juifs ne sont qu'une petite minorité et qui, dans certains pays où elle a une tendance exclusivement chrétienne, ne les admet même pas. Ils ont ajouté que partout ailleurs leur participation à la direction des organes maçonniques est nulle ou extrêmement faible. Le Fr. Tobler fit encore remarquer que les groupements maçonniques internationaux tels que l'A. M. I. ou la L. I. F. ne poursuivent pas d'autre but que celui de rapprocher les peuples en vue de la paix universelle et qu'il n'y a aucune collusion entre ces organismes et le sionisme.

Il nous reste à attendre maintenant que le délai accordé pour découvrir un expert favorable à la thèse des accusés soit écoulé. Une démarche a été faite dans ce but auprès du colonel en retraite de l'armée allemande Fleischhauer, à Erfurt, car il paraît que l'on a de la peine à trouver, en dehors de l'Allemagne, un homme susceptible de se prononcer en faveur de l'authenticité des « Protocoles ». Acceptera-t-il de se mesurer à des gens aussi compétents que ceux que nous venons de signaler? Nous l'ignorons, mais nous le souhaitons vivement parce que la défaite des partisans des « Protocoles » n'en serait que plus éclatante. Dire que nous n'osons pas espérer qu'après cela nos adversaires cessent de s'appuyer sur ce faux pour exciter les passions contre nous! Triste mentalité que celle de gens qui utilisent de semblables procédés, sans même avoir la bêtise ou l'ignorance pour excuse!

J. MOSSAZ.

## LA MAÇONNERIE DE PRINCE HALL

*L'article écrit par notre excellent ami Cyrus Field Willard, secrétaire de la Société des Philalèthes et publié dans le « Bulletin » n° 41, ayant été reproduit dans le numéro du mois d'octobre 1932 du « Masonic Craftsman », de Boston, nous a valu l'exposé suivant du T. C. F. Harry E. Davis. Celui-ci nous prie très aimablement de le porter à la connaissance des lecteurs européens dans le but de rectifier, historiquement et légalement, certaines inexactitudes qui risquent d'induire en erreur les Maçons peu au courant de cette question de la Franc-Maçonnerie nègre aux Etats-Unis. Nous accédons volontiers à ce désir, estimant que le sujet mérite d'être soumis à la critique la plus scrupuleuse et, sans prendre parti dans cette controverse entre historiens américains, nous remercions le Fr. Davis — qui se propose, après dix ans d'étude, de faire paraître un livre sur la Maçonnerie de Prince Hall — d'avoir bien voulu nous apporter sa contribution à l'éclaircissement de ce problème. (Réd.).*

La Franc-Maçonnerie fit son apparition chez les noirs de l'Amérique le 6 mars 1775, lorsqu'une Loge militaire attachée à un régiment anglais fixé à Boston conféra les grades maçonniques à Princé Hall et à 14 libres citoyens de couleur. Environ une année plus tard, l'armée anglaise évacua la ville; Hall et ses associés furent autorisés à se réunir en Loge avec des pouvoirs limités. La Loge « African » n° 1 fut donc organisée<sup>1</sup> selon une autorisation conforme aux usages de l'époque<sup>2</sup>. Hall fit alors appel — à deux reprises mais sans succès — aux puissances maçonniques locales et provinciales pour obtenir pleins pouvoirs. Peu après la guerre de révolution, il s'adressa à la Grande Loge d'Angleterre (Moderne) qui répondit affirmativement, le 29 septembre 1784. Par suite d'un retard regrettable, la charte ne lui parvint pas avant le 29 avril 1787 et l'installation officielle de l'« African Lodge » n'eut lieu que le 6 mai de la même année, avec l'appui formel de la Grande Loge d'Angleterre.

Cette Loge n'a jamais été en sommeil, ni éteinte comme on l'a affirmé fréquemment. Le registre de Massachusetts (Boston), nous apprend qu'elle se réunissait régulièrement entre 1806 et 1813 et celui de la Loge (1775-1809), qu'elle se composait de 124 membres. Les anciennes minutes portent à 450 le nombre des réunions qui eurent lieu de 1807 à 1846 et on en relève 142 durant

<sup>1</sup> Early History of Masonry in Mass. - Jacob Norton.

<sup>2</sup> Ars Quatuor Coronatorum, Vol. I, p. 14; History of Freemasonry - Robert F. Gould, Chap. XXX.

la période de soi-disant sommeil, c'est-à-dire entre 1808 et 1824, au cours desquelles 80 candidats furent initiés. Parmi ces recrues, les affiliations de Maçons de couleur, reçus en Europe et aux Indes occidentales, sont comprises. C'est dans l'« African Lodge » que les résidants noirs de Philadelphie, de New-York et de New-England prirent également leurs grades maçonniques. En examinant les archives anglaises et la correspondance de Prince Hall, l'on constate que cette Loge représentait à elle seule l'unique contact que l'Angleterre eût gardé avec l'Amérique après 1775. Ces relations continuèrent jusqu'en 1806.

L'« African Grand Lodge » fut organisée à Boston, le 24 juin 1791, avec Hall comme Grand Maître. La validité de cet acte a été contestée, bien qu'il soit parfaitement conforme à la formation des deux Grandes Loges d'Angleterre, « Ancient » et « Modern », et que les mêmes méthodes aient été employées par la Grande Loge de Massachusetts (Ancients), en 1777, comme par celle de New-Jersey, en 1787.

Prince Hall créa, en 1797, à Philadelphie et à Providence, deux nouvelles Loges. Après sa mort, en 1807, des délégués de ces trois Loges se réunirent à Boston, l'année suivante, et réorganisèrent l'« African Grand Lodge » sous le nom de « Prince Hall Grand Lodge » en l'honneur de son fondateur. A partir de ce moment la Maçonnerie nègre se développa en Amérique suivant le système moderne des Grandes Loges américaines. Elle compte, aux Etats-Unis et au Canada, une quarantaine de G.G.-LL., comprenant 5.000 Loges et 300.000 membres environ.

Cette organisation a subi l'épreuve du temps. Durant une existence ininterrompue de 150 ans, elle pratiqua la Maçonnerie conformément à ce que l'on entend par là et il est aussi injuste qu'imprudent de vouloir la dénoncer comme irrégulière en alléguant les défauts techniques de son origine. Elle a d'ailleurs été reconnue par des Puissances maçonniques en dehors des Etats-Unis qui considérèrent la Grande Loge de l'Ohio (Prince Hall) comme étant la descendante régulière de la Grande Loge de Prince Hall et échangeèrent avec elle des représentants. Ce sont : 16 mai 1755, Ligne des G.G. LL. allemandes ; 13 juin 1775, Grand Orient du Pérou ; 24 juin 1775, Grande Loge de Hambourg ; 17 août 1775, G. Orient National de la Rép. Dominicaine ; 8 avril 1876, Grand Orient de France ; 7 juillet 1876, Grand Orient d'Italie ; 4 mars 1877, Grande Loge de Hongrie.

Des articles sur la Maçonnerie nègre ont paru fréquemment dans les journaux maçonniques européens, de 1871 à 1877, notamment dans le « Monde maçonnique » et dans « Die Bauhütte » et toutes les objections émises à ce sujet furent repoussées.

Les Grandes Loges américaines ne reconnaissent pas formellement les organisations de Prince Hall, bien qu'un sentiment très



amical existe entre elles. Les objections à leur reconnaissance furent basées d'abord sur l'illégitimité de leur origine. On a prétendu que l'Angleterre avait violé la loi maçonnique en organisant l'« African Lodge » en 1784 étant donné que Massachusetts occupait déjà maçonniquement ce territoire. Il existait pourtant au Massachusetts deux Grandes Loges rivales (Ancients et Moderns) qui disparurent à la mort de leurs Grands Maîtres provinciaux, en 1777 et 1787. Quant à l'actuelle Grande Loge de Massachusetts, elle ne fut pas installée avant 1792. En fait, les avances de la Loge « African » furent toujours repoussées et elle ne fut jamais admise à faire partie de la fraternité de cet état.

La plupart des objections qui ont été formulées concernant la Maçonnerie de Prince Hall furent réfutées par l'évidence même. au point qu'aujourd'hui, cette opposition ne s'explique que par la doctrine américaine de juridiction exclusive qui veut qu'il n'y ait qu'une seule Grande Loge sur le territoire politique d'un état. Toutes les Loges de ce territoire doivent, par conséquent, se joindre à la Grande Loge, sinon elles sont tenues comme clandestines. Les Maçons américains ont essayé de donner à cette doctrine la valeur d'un landmark, bien que ce ne soit réellement qu'une réglementation moderne ne devant pas prévaloir sur la vraie loi maçonnique, qui nous apprend qu'une juridiction s'étend sur des Loges et non sur un territoire. Tant que la Maçonnerie américaine n'absorbera pas la fraternité de couleur en l'incorporant à ses Grandes Loges et cela, à cause d'un préjugé social, la situation ne pourra que déconcerter les FF. européens. Les Maçons blancs ne veulent pas admettre leurs frères noirs et les condamnent cependant parce qu'ils existent indépendamment d'eux!

Le Maçon de Prince Hall ne se plaint pas de ne pas être reconnu, il se ressent d'être injustement traité de « clandestin » en vertu de cette doctrine américaine. Une semblable attitude ne peut tenir lieu de décret de proscription, elle signifie tout simplement que l'on ne désire pas fraterniser.

L'on a dit encore que l'« African Lodge » avait été supprimée du registre anglais en 1813 et que cette suppression la rendait, elle et tous ses descendants, illégale et clandestine. Il est vrai qu'à la suite de la fusion des « Ancients » et des « Moderns », en Angleterre, en 1813, le nom de l'« African Lodge » ne fut pas reporté sur cette liste mais, pour la même raison, 70 autres Loges subirent un sort identique. Si cela signifie qu'il y ait eu extinction ou proscription, il n'existe alors aucune Maçonnerie légitime en Amérique, car ce n'est qu'à ces 70 Loges qu'elle doit son établissement. Toutefois, rien dans les annales de l'Angleterre ne confirme une intention semblable qui n'eût pu avoir, du reste, aucun effet sur la Maçonnerie nègre étant donné qu'avant cette

suppression, une Grande Loge souveraine avait été fondée, avec plein pouvoir de perpétuation.

Lorsque les Maçons de couleur de Boston eurent connaissance de cette suppression du registre anglais, ils publièrent, en 1827, un manifeste proclamant leur indépendance en déclarant qu'ils pouvaient conduire leurs propres affaires, conformément à la loi maçonnique. En agissant ainsi, ils ne firent que suivre une procédure semblable à celle qu'adopta la Grande Loge de Massachusetts en 1782.

L'on peut reprocher aux Maçons américains qui ont traité la question Prince Hall d'avoir pris position et énoncé un jugement de façon superficielle. C'est ainsi que de nombreux arguments ont été répétés à la légère, tandis qu'une honnête enquête eût redonné aux faits leur correcte interprétation. On a voulu juger Prince Hall et son œuvre d'après la loi maçonnique actuelle, alors que, pour être équitable, c'est d'après celle de l'époque qu'il devait l'être.

La littérature qui se rapporte à la Maçonnerie nègre est considérable, qu'elle provienne d'écrivains blancs ou noirs; toutefois, l'équilibre scientifique est rompu, anéanti par le poids des idées basées uniquement sur des préjugés. A titre d'information, les ouvrages suivants pourront être consultés à ce sujet :

Negro Masonry (W. H. Upton); The Negro Mason in Equity (Samuel W. Clark); New Day - New Duty (John D. Caldwell); Early History of Masonry in Massachusetts (Jacob Norton); Revolution and Assumption; Prince Hall's Letter Book, Vol. 13, Part 1, Are Quatuor Coronatorum; Cyclopedia of Fraternities (A. C. Stevens).

Ces ouvrages sont écrits en langue anglaise et il n'est pas probable que l'un d'entre eux ait été traduit, mais les journaux français et allemand, mentionnés plus haut, peuvent être aussi consultés avec fruit.

La véritable raison pour laquelle les Maçons de Prince Hall n'ont pas été bien accueillis par la Maçonnerie américaine, provient du préjugé américain, social et particulier, de la question de race. Ceci a été reconnu par un écrivain moderne du nom de Darah, dans son « Evolution of Freemasonry ». Si Prince Hall et ses disciples avaient appartenu à la race blanche, il y a longtemps qu'ils auraient réintégré le bercail maçonnique américain, sans que ces diverses histoires d'origine, de légitimité aient été soulevées. Bien des états ont eu deux Grandes Loges ou même davantage qui se déclarèrent mutuellement clandestines, mais lorsqu'une entente survenait — comme ce fut le cas notamment à New-York — chacune s'empressait de reconnaître la validité de l'autre.

## Petites Nouvelles

---

*Allemagne.* — Nous avons appris avec beaucoup de regret le décès, survenu en septembre dernier, du T. Ill. Fr. Dr. Leo Müffelmann, G. M. et fondateur de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne.

Nous nous souviendrons de cet excellent Maçon qui, déjà tristement éprouvé par l'attitude hostile des anciennes Grandes Loges d'Allemagne, souffrit encore moralement et matériellement des persécutions du régime hitlérien. Il rêvait de faire entrer la Maçonnerie allemande dans la grande chaîne fraternelle et s'était consacré, corps et âme, à la réalisation de cette œuvre de Paix universelle dont il fut un ardent champion. Il tenta de réveiller en Allemagne l'esprit des anciennes constitutions maçonniques de 1723 et le succès grandissant de la Grande Loge qu'il avait fondée offrait les plus larges espérances quand le III<sup>e</sup> Reich vint brusquement détruire le temple qui s'élevait sous son habile et fervente maîtrise.

Nous ignorons quelles furent les causes de ce décès, mais si nous en croyons certains bruits, sa mort l'inscrirait au nombre des martyrs de l'Ordre. Que sa famille et ses amis reçoivent ici les condoléances sincères de tous les Francs-Maçons qui suivirent de près l'œuvre accomplie par notre malheureux Fr.

— Le Directoire national-socialiste a décidé que les membres du parti ayant appartenu à la Franc-Maçonnerie, ne pourraient assumer des fonctions dirigeantes qu'au cas où des militants, dont la fidélité serait au-dessus de tout soupçon, se porteraient garants de leur bonne foi.

— La dissolution de 12 Loges relevant de l'Ordre germano-chrétien a été prononcée en vertu du décret du Ministère de l'Intérieur de Prusse du 8 janvier 1934. En outre, le nombre des membres de la Loge « Bruno zum Doppelkreuz », à Braunsberg (Prusse orientale), étant tombé au-dessous de sept, sa fermeture définitive a également été décidée.

*Angleterre.* — S'il faut en croire certaine revue maçonnique, un membre d'une Loge provinciale de la Grande Loge d'Angleterre, comptant plus de 23 ans d'activité maçonnique, vient de se voir expulsé pour s'être rendu dans une Loge du « Droit Humain » (Maçonnerie mixte). Ce Franc-Maçon a refusé de promettre (ainsi qu'on le lui demandait) de ne pas recommencer, estimant n'avoir rien à se reprocher et n'approuvant pas cette interdiction.

Le Proit Humain sera probablement échanté d'accueillir un membre de plus, alors que la Grande Loge d'Angleterre, qui en compte un assez grand nombre, ne s'affectera guère de ce départ. Cependant, on se demande ce qu'il sera advenu et si ce Pr. avait même encouru le moindre blâme s'il avait, par exemple, passé sa soirée soit en gâtant compagnie, soit à s'enivrer de whisky, soit encore avec de fatigues ennemis de la Franc-Maçonnerie, au lieu de se commettre au sein d'une Loge Irégulière? La lettre aurait-elle une fois de plus tué l'esprit?

*Cuba.* — Par un traité passé, le 24 mars dernier, entre la Grande Loge de l'île de Cuba, d'une part, et le Sup. (Conseil 33<sup>e</sup> degré du Rite Ecossais ancien et accepté de ce pays, d'autre part, ces deux organisations se reconnaissent mutuellement comme seules autorités maçonniques régulières exerçant leur juridiction sur le territoire de la république de Cuba. La Grande Loge gouverne souverainement les Loges symboliques du 1<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> gr. et le Sup. (Conseil 33<sup>e</sup> degré du Rite Ecossais ancien et accepté, régissant exclusivement tous les degrés à partir du 4<sup>e</sup> jusqu'au 33<sup>e</sup> inclus. Les rapports fraternels entre ces deux juridictions souveraines et autonomes sont déterminés par le dit traité qui remplace le Pacte conclu en 1876.

*Etats-Unis.* — Le Grand Chapitre général de l'Ordre universel de l'« Eastern Star » (ordre féminin protégé par la Franc-Maçonnerie américaine) a enregistré, durant ces trois dernières années, un gain net de 66,000 membres. L'effectif de cet Ordre pour l'état s'élevait actuellement à 2,072,000 membres.

*France.* — La Revue maçonnique l'« Acacia » a cessé d'exister. Bien que suspendue pendant les années de guerre, elle paraissait régulièrement depuis onze ans. Traitant à la fois de questions maçonniques et sociales, ses collaborateurs étaient nombreux et leurs articles témoignaient de leur parfaite connaissance des multiples sujets présentés. Nous regrettons sa disparition, qui nous privera d'une sérieuse et abondante documentation maçonnique sur la Franc-Maçonnerie française en particulier.

*Mexique.* — Le 1<sup>er</sup> congrès maçonnique national du Mexique s'est tenu à Tampico du 1<sup>er</sup> au 10 avril dernier. Des délégués des 15 grandes Loges confédérées qui contrôlent l'activité maçonnique régulière sur tout le territoire mexicain, étaient présents. Les résultats auxquels ont donné lieu les questions très importantes figurant à l'ordre du jour, sont les suivants :

I. — Loi fondamentale de la Confédération maçonnique des Grandes Loges régulières des Etats-Unis mexicains;

II. — La femme ne doit pas être initiée aux mystères de la Franc-Maçonnerie symbolique, pour des raisons d'ordre moral et social; par contre, il fut suggéré de créer et d'appuyer les sociétés féminines, en dehors de la Fr.-M. et adaptées à la mentalité de la femme mexicaine;

III. — Développer la Maçonnerie symbolique mexicaine en l'orientant de façon précise, dans son domaine intérieur comme vis-à-vis du monde profane;

IV. — Projet de Constitution du régime interne des Grandes Loges confédérées;

V. — Unification des rituels sur tout le territoire national;

VI. — Obtenir du gouvernement l'enregistrement et la personnalité civile de la Franc-Maçonnerie comme société d'études philosophiques et d'éducation.

— Une bibliothèque publique et un cabinet de consultations médicales gratuites à l'usage de profanes ont été inaugurés récemment dans le temple maçonnique de la rue de Doncelès, à Mexico.

— La première pierre d'un édifice de 4 étages, destiné aux Ateliers philosophiques du Rite Ecossais ancien et accepté, sera posée prochainement. Un cercle à l'usage des membres y aura également son siège.

— Le président actuel de la république du Mexique est le Fr. Abelardo R. Rodriguez.

*Portugal.* — Le palais maçonnique, siège du Grand Orient du Portugal, est fermé depuis 1931 par ordre de la police et ses portes en sont scellées. Toutefois, l'activité maçonnique ne s'est pas arrêtée et les Francs-Maçons se réunissent tantôt ici, tantôt là, tenant des séances et faisant vivre, malgré tout, l'esprit de l'Ordre.

*Suisse.* — L'initiative lancée par le groupement « Action helvétique », qui se compose des troupes fascistes, hitlériennes, frontistes et autres partis extrémistes de droite, demandant l'interdiction de la Franc-Maçonnerie en Suisse, vient d'être déposée à la Chancellerie fédérale, accompagnée de 56.500 signatures. La Constitution n'exige que 50.000 adhésions pour qu'une initiative soit reconnue recevable, aussi, le projet présenté, après vérification de la régularité des signataires, sera-t-il soumis aux Chambres fédérales et à la votation populaire, ainsi que le prévoit la dite Constitution fédérale (voir « Bulletin » de l'A. M. I. n° 48). Le sort de la Franc-Maçonnerie helvétique dépendra de la volonté des citoyens. Aucun diagnostic ne pourrait encore être établi tant que l'attitude du Parlement ne sera pas connue. Il va sans dire que

nous tiendrons nos lecteurs au courant des événements qui menacent nos FF. suisses.

— La Grande Loge Suisse Alpina a alloué une somme de 1.000 francs aux sinistrés du cyclone qui s'est abattu le 9 septembre dernier sur une partie des cantons de Schwyz et de Zoug.

*Turquie.* — Aux termes du traité, signé en 1932 entre les Obédiences intéressées, la Loge « Renaissance », travaillant à Istanbul sous l'Obédience du Grand Orient de France, doit passer sous la direction du Grand Orient de Turquie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937 <sup>1</sup>.

Le Grand Orient de France vient de proposer au Grand Orient de Turquie d'avancer la date de cette réunion, qui serait fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1935. Cette proposition, inspirée par le désir de donner une nouvelle preuve d'amitié et de fraternelle confiance à l'Obédience turque, contribuera certainement à resserrer les liens qui unissent déjà ces deux Puissances maçonniques.

— La Maçonnerie turque a fêté, le 1<sup>er</sup> août dernier, le 25<sup>e</sup> anniversaire de la constitution de son Grand Orient. Une Tenue solennelle, sous la présidence du T. Ill. G. M. Mouhiddin Osman, eut lieu dans la grande salle des fêtes qui abrita le Convent de l'A. M. I., en 1932. Les délégués des Loges turques, les VV. des Loges étrangères travaillant en Turquie, les membres des Ateliers philosophiques, ainsi que les représentants des Obédiences amies ou alliées, prirent place à l'Or. Des planches et des dépêches de félicitations furent adressées à l'Obédience jubilaire par de nombreuses Grandes Loges de divers pays. Plus de 300 FF., parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de représentants des provinces éloignées, assistèrent à cette cérémonie au cours de laquelle les orateurs exaltèrent les vertus et les bienfaits de la Franc-Maçonnerie, témoignant leur satisfaction du brillant développement qu'elle a acquis en Turquie depuis un quart de siècle.

*L. I. F.* — Le Conseil administratif de la Ligue internationale des FF. MM. s'est réuni à Lucerne, le congrès qui devait avoir lieu à Bruxelles ayant été ajourné. Il a fixé la cotisation annuelle, pour 1935, à frs. suisses 5.— et décidé que le timbre de quittance porterait l'effigie du Fr. Ed. Quartier-la-Tente, premier Chancelier de l'A. M. I. et fondateur de l'ancien Bureau international de Relations maçonniques. Une discussion sur la défense maçonnique suivit la conférence du Fr. Fritz Uhlmann, président de la L. I. F. Tous les orateurs engagèrent les Francs-Maçons à défendre la Démocratie et les Droits de l'Homme auxquels le sort de la Franc-Maçonnerie est intimement lié.

---

<sup>1</sup> Voir le texte de ce traité, enregistré à la Chancellerie de l'A. M. I. « Bulletin » n° 43.

## Les Livres

---

Antonio COHEN et Michel DUMESNIL DE GRAMONT : *La Franc-Maçonnerie Ecossaise*, in-16, 60 p. Edit. Eug. Figuière, Paris 1934.

Ce volume a pour but de défendre la Franc-Maçonnerie contre les attaques dont elle est l'objet. Toutefois, ses auteurs, qui font partie de la Grande Loge de France, au sein de laquelle ils ont occupé ou occupent encore des fonctions importantes (le Fr. Dumesnil de Gramont en est actuellement le G. M. et le Fr. Antonio en fut le G. Orateur) estiment qu'il ne convient pas de se lancer dans un débat public ou dans de vaines polémiques qui feraient le jeu de l'adversaire. Ils jugent préférable de renseigner simplement les hommes qui ne refusent pas systématiquement d'être éclairés. Ils parlent d'abord de la naissance de la Franc-Maçonnerie, de sa résurrection en Angleterre au début du 18<sup>e</sup> siècle, de son introduction en France et des difficultés qu'elle eut à surmonter. Puis, ils énumèrent les péripéties de son histoire, en France durant le 19<sup>e</sup> siècle, et enfin, dans un dernier chapitre, ils passent en revue l'activité de l'Ordre jusqu'à l'heure actuelle. Ils relèvent, dans une langue claire et un style concis, l'in vraisemblance et la puérilité des accusations formulées contre la Franc-Maçonnerie.

La multiplicité des livres écrits en vue de la défense maçonnique au cours de ces derniers mois a-t-elle contribué à éclairer l'opinion publique, trompée sans cesse par la gent cléricale et réactionnaire? Il ne le semble guère jusqu'ici, mais comme nous sommes persuadés que c'est en répétant quotidiennement leurs mensonges que nos ennemis ont créé ce mouvement d'opinion défavorable que nous avons le devoir de combattre, nous considérons que tous les ouvrages destinés à notre défense doivent être les bienvenus. Chacun d'entre eux atteignant une fraction de lecteurs, nous pourrions ainsi contrebalancer l'influence néfaste et persistante des calomnies répandues contre nous. Le livre dont nous parlons est une excellente contribution à la lutte contre la campagne de haine dirigée contre la Franc-Maçonnerie.

*La Chaîne d'Union*. — Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques. Editeur V. Gloton, Paris (voir aux annonces).

Si nous regrettons la suspension de la publication de la revue « Acacia », suspension que nous annonçons dans le présent « Bulletin » sous la rubrique « Petites Nouvelles », nous sommes heureux par contre de saluer la naissance de ce nouveau confrère que

lance, avec un courage qui mérite des félicitations, l'éditeur parisien V. Gloton, bien connu des Francs-Maçons.

Cette revue, qui paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, et dont le premier numéro porte la date du 1<sup>er</sup> septembre, est bien présentée. Les en-têtes des articles, les lettrines et les culs-de lampe dessinés par le Fr. Tattegrain, sont d'un goût parfait, d'un symbolisme clair et d'une exécution fort artistique. Toutefois, ce n'est pas là son seul mérite, car la Chaine d'Union ajoute, à sa présentation soignée, une littérature maçonnique de haute valeur grâce à la collaboration de Francs-Maçons dont les connaissances et l'expérience maçonniques, mises au service de leurs FF., seront fort utiles en vue de la réforme indispensable qui doit s'opérer au sein de l'Ordre. Partout l'on s'accorde à reconnaître que l'instruction maçonnique doit être poussée avec vigueur pour que la F.M. acquière la force que, seule, son universalité peut lui donner et la valeur morale qui lui permettra, en observant strictement ses principes fondamentaux, d'exercer sa bienfaisante influence tant sur ses membres que dans le monde profane; c'est ainsi qu'elle imposera le respect à ceux de ses adversaires dont la bonne foi a été, jusqu'ici, trop facilement troupée par les apparences.

Nous souhaitons une grande prospérité à notre nouveau confrère et nous adressons nos vifs encouragements à notre Fr. Gloton qui lui a donné la vie.

J. Mz.



## Liste des dons reçus par la Chancellerie

---

Liste précédente : 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1934

Fr. Varjabedian, Diré Daoua .....	frs. suisses	16.—
Fr. A. Lambert, Neuchâtel .....	» »	20.—
L'« Union des Deux Mers », Port-Saïd ....	» »	20.—
Divers .....	» »	12,50
Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie, Prague .....	» »	35.—
Congrès des Loges de l'Est du Grand Orient de France (Lyon 1933) .....	» »	101.—
Divers (inférieurs à 10 fr.) .....	» »	6.—
1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 1934 :		
Droit Humain, Paris .....	» »	40,40
Divers (inférieurs à 10 fr.) .....	» »	3.—
Total au 30 septembre 1934 .....		253,90

En remerciant nos donateurs, nous nous permettons de faire appel à la générosité des Loges et de tous nos FF. pour nous aider dans notre tâche.

*Le Grand Chancelier :*

J. MOSSAZ.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Le Convent ordinaire de 1934 : Notes et Impressions .....	509
Comité Exécutif de l'A. M. I. élu à Luxembourg (1934-36) ..	513
Session du Comité Exécutif des 6-9 septembre (Luxembourg).	514
Règlement concernant la transmission de pouvoirs d'une Obéissance maçonnique dissoute ou suspendue .....	521
Vœu adressé à toutes les Puissances maçonniques du monde.	522
Résolutions votées par le Convent de l'A.M.I. à Luxembourg.	523
Elections de Dignitaires .....	527
Avis de la Chancellerie .....	528
Revue Maçonnique :	
La Grande Loge Yougoslavia en deuil (Dr. G. P.) ....	529
La situation en Espagne (G.L. - J. Mz.) .....	532
Les Protocoles des Sages de Sion : Un procès sensation- nel (J. Mossaz) .....	534
La Maçonnerie de Prince Hall (Harry E. Davis) .....	539
Petites Nouvelles :	
Allemagne, Angleterre, Cuba, Etats-Unis, France, Mexi- que, Portugal, Suisse, Turquie, L.I.F. ....	543
Les Livres .....	547
Liste des Dons .....	549

---

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix .....	3.— Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève.	3.— » »
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève .....	3.— » »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris .....	2,50 » »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles .....	2,50 » »
6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul.....	1,50 » »
7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands) .....	2,50 » »
8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932) .....	4.— » »
*9. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume .....	2.— » »
10. H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age .....	0,75 » »
*11. ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française .....	7.— » »
*12. ALBERT LANTOINE « Histoire du Rite Ecosais ancien et accepté .....	8.— » »
13. JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien .....	6.— » »
14. L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75 » »
15. ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique .....	1,50 » »

## En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

16. ARMAND BEDARRIDE. — Les Théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique ..... 1,50 Frs. suisses

\* 17. ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773) ..... 10.— » »

Les frais de port pour les livres marqués d'un \* sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 10, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

EDITIONS MAÇONNIQUES DE LA RESP. LOGE « LA PARFAITE INTELLIGENCE ET L'ÉTOILE RÉUNIES », à l'Or. de Liège :

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Étoile Réunies..... Frs. belges 2.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) ..... » » 5.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> entretiens ..... » » 5.—

Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal ..... » » 5.—